

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2013

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean NEMOZ, maire de Saint Clair du Rhône.

22 Conseillers présents.

1 Conseiller excusé avec pouvoir :

- Vincent BRUZZESE pour Yvan ESSON

2 Conseillères excusées sans pouvoir :

- Marie-Noëlle BRUYERE

- Pascale TACHET

Secrétaire de séance : Eric BERTHET

En préambule, Monsieur le Maire présente à l'assemblée, Monsieur Nathanaël DUFFIT-MENARD qui assure temporairement la direction des services généraux de la mairie de Saint Clair du Rhône pendant l'absence maladie du directeur titulaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2013 est adopté avec **22 voix pour et 1 abstention.**

Aucune remarque n'est formulée.

1 - BUDGET COMMUNAL 2013 - DECISION MODIFICATIVE N° 5 - FIPC

Les crédits budgétaires étant insuffisants pour le financement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales du budget communal, il convient de prévoir une décision modificative afin d'abonder le compte 73925.

BUDGET COMMUNAL

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
022	Dépenses imprévues	-3410€
73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 3410€

Vote à l'unanimité

2 - BUDGET COMMUNAL 2014 - AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du BP 2014. Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'année 2013, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Il est demandé au conseil municipal de donner son autorisation pour l'engagement de ces crédits avant le vote du BP 2014 qui n'interviendra qu'en mars prochain.

Vote à l'unanimité

3 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire rappelle que le centre de loisirs est régi par un règlement intérieur qui précise les modalités d'inscriptions, les tarifs, la bonne utilisation des locaux, la vie sociale, les fonctions d'animateurs...

Le règlement du secteur 12-17 ans nécessite d'être mis à jour afin de mieux définir l'ensemble des règles de vie du centre de loisirs.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette mise à jour du règlement.

Une lecture de ce règlement est faite devant l'assemblée et quelques corrections sont apportées avant la mise au vote.

Vote à l'unanimité

4 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET DETERMINATION DE LEUR REMUNERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la 3^{ème} enquête de recensement de la population de Saint Clair aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer, pour effectuer cette enquête, un coordinateur communal et six agents chargés de la collecte des informations auprès de la population, pour la période du 3 janvier au 20 février 2014.

Les agents recenseurs seront nommés par arrêté du Maire et rémunérés librement par la commune sur la dotation forfaitaire de recensement, qui s'élève à 8462 euros, versée par l'INSEE en fin de premier trimestre 2014.

Les agents recenseurs seront rémunérés à raison de :

- 25 € pour chaque séance de formation
- 1,13 € par feuille de logement remplie
- 1,72 € par bulletin individuel rempli

La collectivité versera un forfait de 200 € pour bonne exécution du travail et pour frais de transport.

L'agent coordinateur et les agents assurant la saisie des données pourront percevoir des IHTS pour travail supplémentaire assuré en plus de leur service.

22 voix pour et 1 abstention.

5 - AUTORISATION A RECRUTER UN CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN TEMPORAIRE D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération ponctuelle, à compter du 1^{er} janvier 2014, lui autorisant le recrutement d'un agent contractuel, sur emploi non permanent, pour faire face à un besoin temporaire d'accroissement d'activité, en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vote à l'unanimité

L'organisation de la semaine scolaire étant définie, Sandrine LECOUTRE précise que le groupe de travail parents-enseignants-élus oriente maintenant ses réflexions sur la recherche d'activités périscolaires à proposer aux enfants.

Monsieur MEYRAND demande la parole et exprime ses doutes quant aux effets bénéfiques de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur la pénibilité et la fatigue des écoliers.

9 – LEGS A LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Gisèle Di Petrillo a institué la commune comme légataire à titre particulier d'une somme de 45.734.71€ à charge pour la ville d'entretenir et réparer sa concession perpétuelle pendant une période de dix ans. Ce legs est par ailleurs conditionné au fleurissement de la tombe en fleurs artificielles et ce une fois par an.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de ce legs.

Vote à l'unanimité

10- MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Les derniers marchés passés sans formalité préalable, supérieurs à 3000 euros, concernent :

SAINT CLAIR MOTOCULTURE (lame à neige pour tracteur)	4 695.50€
BUFFIN (Concassé - travaux parking du Glay)	3 962.78€
EIFFAGE APPIA (Abattage arbre avenue Romanet)	5 238.48€
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (classe des neiges de l'école du village)	6 700.00€
DEFAIX AMENAGEMENT (travaux pont Saluant)	4 658.42€
SAINT CLAIR MOTOCULTURE (Tondeuse pour pentes)	10 154,04€
NBTP (rampe d'accès PMR les Grouillères)	6 883.93€
IPC (produits entretien)	5 904.77€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.